



La Charte de Qualité du Sauvetage Après Sinistre

Toute entreprise de sauvetage après sinistre qui adhère aux principes d'éthique de la Profession et qui s'engage à appliquer la Charte de Qualité des Entreprises de Sauvetage Après Sinistre s'engage à :

1. respecter les règles de l'art et les réglementations en vigueur
2. respecter les engagements contractuels (délais, prix, qualité ...)
3. offrir toutes garanties et assurances légales
4. mener et maintenir par une formation continue une démarche de qualité dans ses interventions après sinistre
5. respecter l'environnement, réduire la production des déchets et assurer leur traitement
6. s'inscrire dans une démarche de développement durable par l'utilisation de produits adaptés et de méthodes responsables
7. entretenir des relations loyales et sincères envers les clients, les experts et les compagnies d'assurances
8. mettre toute leur expérience au service du client, l'écouter, le conseiller et lui proposer la prestation la mieux adaptée à la situation
9. faire appliquer la politique de qualité par l'ensemble de ses collaborateurs et sous-traitants
10. respecter les décisions du Comité d'Application de la Charte

Le Comité d'Application de la Charte est composé de spécialistes bénévoles indépendants qui analyseront les réclamations éventuelles que des clients mécontents auront posées sur le site Internet WWW.APRES-SINISTRE.COM